

Banque de données pour les activités internationales en faveur de la jeunesse

ALLEMAGNE



© IJAB e.V.
Godesberger Allee 142-148, 53175 Bonn
Décembre 2008

1	Informations générales sur le pays.....	3
2	Conditions générales pour le travail en faveur des jeunes.....	4
2.1	Situation des enfants et des jeunes.....	4
2.1.1	Culture et habitudes de vie.....	4
2.1.2	Chômage.....	6
2.1.3	Délinquance.....	6
2.1.4	Drogues.....	7
2.2	Bases juridiques.....	7
2.2.1	Lois concernant a l'aide à l'enfance et à la jeunesse.....	7
2.2.2	Dispositions légales en fonction de l'âge.....	8
2.3	Structures relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse.....	9
2.3.1	Ministères chargés et leurs compétences.....	9
2.3.2	Conseils des enfants et des jeunes nationaux et régionaux.....	10
2.3.3	Acteurs dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse et leurs compétences.....	11
2.3.4	Grandes orientations de la politique de l'enfance et de la jeunesse.....	11
2.3.5	Programmes d'action.....	12
2.4	Financement.....	12
2.4.1	Financement national par l'Etat.....	12
2.4.2	Sources de financement privées et autres.....	13
3	Les activités en faveur des enfants et des jeunes.....	13
3.1	Associations de jeunes.....	13
3.1.1	Synopsis des structures du travail dans les associations de jeunes.....	13
3.1.2	Associations de jeunes supra régionales.....	14
3.2	Education civique.....	14
3.3	Formation culturelle.....	15
3.4	Le sport.....	15
3.5	Secteur socio-éducatif et aides aux enfants.....	16
3.6	Activités des communautés religieuses pour les enfants et les jeunes.....	16
3.7	Intégration des enfants et des jeunes issus de familles d'immigrés.....	18
3.8	Information des jeunes.....	19
3.8.1	Centres d'informations et de conseils pour les enfants et les jeunes.....	19
3.8.2	Médias pour les enfants et les jeunes.....	20
3.8.3	Coopérations internationales.....	22
3.9	Voyages pour les enfants et les jeunes.....	22
3.9.1	Habitudes des enfants et des jeunes en matière de voyages.....	22
3.9.2	Auberges de jeunesse et autres lieux de séjour des jeunes.....	22
3.9.3	Conseils et informations pour les voyages.....	23
3.10	Activités internationales en faveur de la jeunesse.....	23
3.10.1	Institutions principales.....	23
3.10.2	Coopération avec l'Allemagne.....	24
3.10.3	Coopération internationale.....	24
4	Informations complémentaires.....	25
4.1	Textes intégraux.....	25
4.2	Informations bibliographiques.....	25
4.3	Adresses.....	26

1 Informations générales sur le pays

Vous trouverez ici un aperçu de liens pertinents procurant une vue d'ensemble sur le pays et ses habitants :

<http://www.deutschland.de> (Portail officiel et indépendant de la République Fédérale d'Allemagne sur Internet)

<http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de> (Allemagne. Faits et réalités. Un guide pour l'Allemagne du Ministère fédéral des Affaires étrangères disponible en autres langues)

<http://www.magazine-deutschland.de> (La revue *Deutschland* est le magazine destiné à l'étranger de la République fédérale d'Allemagne et informe sur la politique, l'économie, la culture et les sciences en Allemagne. Publiée par la maison d'édition Societätsverlag Frankfurt am Main en coopération avec l'Office de presse et d'information du Ministère des Affaires étrangères du gouvernement fédéral allemand)

<http://de.wikipedia.org/wiki/Deutschland>

<http://www.destatis.de>

Données principales

Nombre d'habitants: 82 499 000 (2002), part de la population étrangère : 8, 8 %

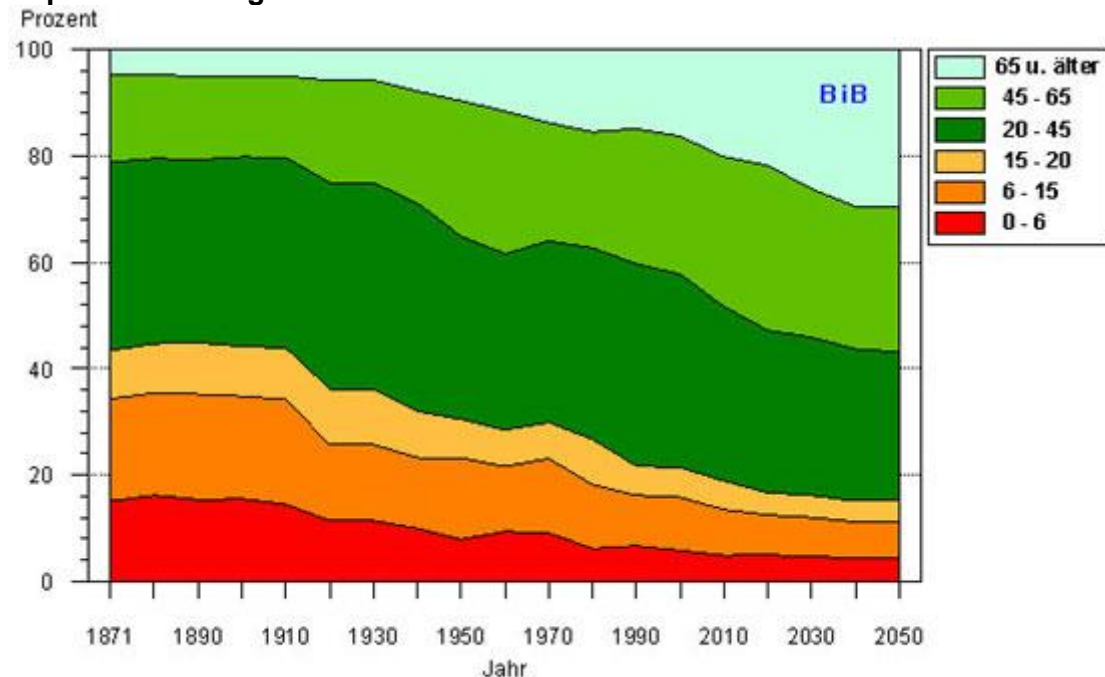
Capitale: Berlin

Autres villes importantes: Hambourg, Munich, Cologne, Francfort/Main, Leipzig, Dresde

Langue officielle : allemand, langues des minorités : frison, sorabe, danois et roman.

Revenu national brut : 2446,78 milliards d'euros.

Répartition des âges :



Datenquelle: Statistisches Bundesamt und Bundesministerium des Innern; eigene Berechnungen

Accroissement de la population : allongement de l'espérance de vie, taux de natalité bas. Baisse de la part des jeunes par rapport à l'ensemble de la population, augmentation de la part des personnes plus âgées.

Administration : État fédéral démocratique parlementaire, 16 Länder.

Chef d'État : Président de la République fédérale : Horst Köhler, chef du gouvernement : Chancelière Angela Merkel

Religion : Chrétiens 62,6% (Catholiques 31,5%, Protestants 31,1%) ; Musulmans 3,9% ; Juifs 0,1%.

Divers :

- Taux de chômage : 8,2% (projection annuelle 2008)
- Taux d'inflation : 2,8% (02/08)
- Affiliations internationales : Nations Unies, OTAN, Conseil de l'Europe, OCDE, EG, OSCE ainsi que dans toutes les organisations spéciales importantes des Nations Unies.

(Sources: Auswärtiges Amt, Wikipedia, Statistisches Bundesamt, Eurostat)

2 Conditions générales pour le travail en faveur des jeunes

2.1 Situation des enfants et des jeunes

2.1.1 Culture et habitudes de vie

Environ 26,2 millions de jeunes de moins de 30 ans vivaient en Allemagne à la fin de l'année 2005. Les conditions de logement des jeunes sont assez bonnes par rapport au niveau européen. Les jeunes Allemands aiment beaucoup voyager, dans leur pays comme à l'étranger.

Le **taux de natalité** (actuellement 1,4 enfants par femme) est en baisse constante et l'espérance de vie augmente parallèlement. Ce qui va engendrer une hausse du vieillissement de la population (part des personnes âgées de plus de 65 ans) jusqu'en 2040 de 15% actuellement à 30%. Selon le dernier calcul démographique de l'Office fédéral des statistiques (Statistisches Bundesamt), la moitié de la population allemande aura plus de 48 ans en 2050 et un tiers aura 60 ans ou plus. Le nombre d'habitants en Allemagne également diminuera à long terme, même en prenant compte des soldes migratoires positifs venant de l'étranger.

Après une légère hausse, le nombre d'habitants baissera jusqu'à 83 millions à partir de 2013 et descendre jusqu'en 2050 au niveau de 1963 (environ 75 millions). Ceci est le résultat d'une natalité constante d'en moyenne 1,4 enfants par femme, d'une augmentation de l'espérance de vie jusqu'en 2050 pour les hommes jusqu'à 81,1 ans et pour les femmes jusqu'à 86,6 ans et d'un solde migratoire annuel positif d'environ 200 000 personnes.

Cette **baisse démographique** à long terme s'explique par le fait qu'en Allemagne, depuis 30 ans et il en va pour les cinq prochaines décennies, le nombre de personnes qui meurent reste supérieur au nombre d'enfants qui naissent. Le nombre annuel des naissances qui s'élève à l'heure actuelle à 730 000 va retomber à 560 000 en 2050, représentant ainsi la moitié du nombre annuel de décès.

Ce **niveau bas des naissances** a pour conséquence une faible représentation de la plus jeune tranche d'âge (jusqu'à environ 50 ans) par rapport à celle des personnes plus âgées. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans passera de 17 millions à l'heure actuelle (21% de la population) à 12 millions en 2050 (plus que 16%). La tranche d'âge des sexagénaires sera deux fois plus importante (28 millions, c.à.d. 37%). En 2050, 9,1 millions de personnes auront 80 ans ou plus représentant ainsi 12% de la population. (2001 : 3,2 millions, c.à.d. 3,9%). (Source : Office fédéral des statistiques, <http://www.destatis.de>)

La **15^e étude Shell sur la jeunesse** met en évidence les points suivants : les jeunes sont plus conscients des thèmes de la société. Ils se lancent un défi, cherchent une solution et ne se laissent aucunement décourager. Les jeunes éprouvent un grand respect pour la génération plus âgée. Ils doutent plus qu'il y a quatre ans en ce qui concerne leurs perspectives d'avenir. Dans ce contexte, la famille regagne une plus grande importance. 72 pour cent des jeunes sont persuadés que la famille est indispensable pour mener une vie vraiment heureuse. Presque trois quarts des jeunes interrogés (73 pour cent) entre 18 et 21 ans vivent encore chez leurs parents. Cette étude actuelle montre que les jeunes d'aujourd'hui disposent d'un système de valeurs stable.

Les jeunes issus de familles socialement plus favorisées fréquentent des milieux scolaires plus prometteurs que les jeunes issus de milieux sociaux difficiles. Ces derniers se retrouvent souvent dans des établissements secondaires orientant sur la vie active ou dans des écoles spécialisées et n'atteignent que rarement, même dans l'apprentissage qui suit, les résultats correspondant à leur potentiel.

Les jeunes filles ont dépassé les jeunes garçons dans le domaine de la formation scolaire et aspirent à l'avenir également plus souvent à des niveaux d'études de valeur supérieure – une tendance qui se dessinait déjà dans l'étude Shell sur la jeunesse de 2002. En 2006, 55 pour cent des jeunes filles interrogées visaient le bac, contre 47 pour cent des garçons.

L'étude Shell actuelle sur la jeunesse montre cependant que la plupart des jeunes en Allemagne n'ont, comme auparavant, qu'une relation modérée vis-à-vis de la pratique religieuse. La catégorie des jeunes issus de milieu d'immigré est beaucoup plus religieuse. 52 pour cent des jeunes étrangers croient en un Dieu personnel contre 28 pour cent des jeunes allemands.

De plus amples informations : <http://www.shell.de/jugendstudie>

Selon la **KidsVerbraucherAnalyse 2008** (analyse des consommateurs concernant les enfants), 5,73 millions des enfants entre 6 et 13 ans en Allemagne possèdent des économies d'un montant de 3,79 milliards d'euros ((2006 : 3,59 milliards). Les enfants reçoivent environ 23,30 € (2006 : 20,5 €) d'argent de poche ou d'autres aides financières par mois. Cet argent est dépensé en règle générale dans l'achat de friandises (59%), de revues ou de bandes dessinées (46%) et de glaces (35%). Le portable demeure l'acquisition la plus convoitée. 46% des enfants souhaitent posséder leur propre téléphone portable (2004 : 57 %). Cette tranche d'âge, dont la majeure partie (1,8 millions) se situe entre 10 et 13 ans, est en possession de 2,2 (2004 : 1,6) millions de portables.

L'attrance pour les articles de marque chez les 6-13 ans est toujours très prononcée. Ceci concerne clairement tous les produits non alimentaires, tels que les chaussures de sport, les sacs, les cartables, les vêtements et les jeans, les affaires scolaires et les portables.

La consommation de friandises a diminué dans l'ensemble par rapport à l'année précédente. Les barres chocolatées sont de nouveau plus populaires. En revanche, l'eau minérale est devenue entre-temps la première boisson désaltérante.

Les jeunes garçons et filles passent leur temps libre de préférence en compagnie de leurs amis. Les jeunes filles préfèrent écouter de la musique et faire du vélo. Les garçons, quant à eux, préfèrent, à part faire du vélo, jouer au football. Quatre millions d'enfants lisent régulièrement des magazines pour enfants, 70% des parents les lisent également.

Pour de plus amples informations à ce sujet : http://www.ehapa-media.de/pdf_download/Praesentation_%20KVA08.pdf

Lien

http://pressenetzwerk.de/index.php?option=com_content&view=article&id=96&Itemid=103 - Article sur la jeunesse et la culture 2008 « Jung, bunt, vielseitig » de Jörg Wild (réseau de presse pour les thèmes de la jeunesse)

2.1.2 Chômage

La 15^e étude Shell sur la jeunesse 2006 révèle une inquiétude nettement croissante de la part des jeunes vis-à-vis de l'emploi. Ils ont peur de perdre leur emploi ou de ne pas trouver un travail adéquat. En 2002, ils ne représentaient que 55% des préoccupés, en 2006, ils sont déjà 69%. Le pourcentage de l'inquiétude devant une mauvaise situation économique et une pauvreté toujours croissante est également passé dans les quatre dernières années de 62 à 66%. De plus amples informations : <http://www.shell.de/jugendstudie>.

Selon les statistiques ILO, le chômage chez les moins de 25 ans s'élevait à 13,8% en novembre 2006.

(Source : <http://www.destatis.de>)

2.1.3 Délinquance

Chez les jeunes, ce sont surtout les jeunes garçons, qui commettent des délits. Les infractions commises par des jeunes constituent dans la majorité des cas des infractions légères comme voyager sans billet, insultes, bagarres, achat d'haschisch, vol, dommages causés à des biens matériels appartenant à autrui ou petites effractions.

En 2003, 5,4% des auteurs présumés d'infractions étaient des enfants ayant moins de 14 ans, 23% des jeunes et adolescents (entre 14 et 21 ans) et 22,8% des adultes entre 21 et 30 ans. Chez les jeunes auteurs présumés d'infractions allemands (non allemands) 5,8% (3,9%) sont des enfants de moins de 14 ans, 13,6% (9%) des jeunes entre 14 et 18 ans, 10,8 (9,6%) des adolescents entre 18 et 21 ans ainsi que 10,9% (15%) des jeunes adultes entre 21 et 25 ans. Chez les auteurs présumés d'infractions allemands, les enfants et les jeunes constituent un taux plus élevé, chez les jeunes non allemands, le taux des jeunes adultes et adultes est plus élevé. Dans l'ensemble, le taux des enfants auteurs présumés d'infractions a baissé depuis 2000. En 2003, le taux des enfants allemands auteurs présumés d'infractions a diminué de 6,8%, celui des enfants non allemands de 2,4% par rapport à l'année précédente.

Le délit plus fréquemment commis en 2003 par des enfants allemands (104 757) et non allemands (21 601) jusqu'à 14 ans était le vol à l'étalage (48 811 délits commis par des enfants allemands, une baisse de 10,2% par rapport à 2002; 9 889 délits commis par des enfants non allemands, une baisse de 4,1% par rapport à 2002). Pour les enfants allemands figurent à la deuxième et troisième place les dommages matériels causés aux biens appartenant à autrui et les coups et blessures, pour les enfants non allemands c'est l'inverse, coups et blessures d'abord, et dommages matériels ensuite.

En 2003, les jeunes aussi bien allemands que non allemands de la tranche d'âge entre 14 et 18 ans, se sont fait remarqués le plus souvent par des vols simples, suivis par des vols à l'étalage et des coups et blessures. Dans la tranche d'âge entre 18 et 21 ans, des adolescents allemands ont commis dans la plupart des cas, des délits ayant trait aux stupéfiants (une augmentation d'1,8% par rapport à 2002), suivis par l'escroquerie (une augmentation de 12,2% par rapport à 2002) et les coups et blessures (une augmentation de 4,1% par rapport à 2002). Les adolescents non allemands entre 18 et 21 ans ont le plus souvent commis des infractions contre la loi en matière d'étrangers et de procédures en vue de l'obtention d'asile (une baisse de 15,3% par rapport à 2002), suivies par des délits d'escroquerie et des coups et blessures (une augmentation de 4,9% par rapport à 2002). Au total, il y a eu une augmentation de l'ordre de 2,5% par rapport à 2002 des infractions commises par des auteurs présumés allemands, appartenant à la tranche d'âge allant de 14

à moins de 21 ans. Quant aux auteurs présumés non allemands de la même tranche d'âge, le nombre a baissé de -5,4%.

Le nombre de jeunes adultes auteurs présumés d'infractions a augmenté en 2003 par rapport à 2002 de l'ordre de 6,1%. Pour les auteurs présumés non allemands, on constate une diminution générale des délits de l'ordre de -4,1%. Toutefois, dans certains secteurs, le nombre des délits augmente considérablement, surtout concernant les infractions contre la loi en matière de détention d'armes (auteurs présumés allemands: +91,2% par rapport à 2002, non allemands: +104% par rapport à 2002). On a aussi enregistré des augmentations de délits concernant les stupéfiants, en particulier le cannabis ainsi que les coups et blessures.

En 2003, à Francfort-sur-le-Main, 55% des jeunes acteurs présumés de délits et 58,3% des jeunes entre 18 et 21 ans, étaient d'origine non allemande. C'est également Francfort-sur-le-Main, que l'on recense le taux le plus élevé d'enfants auteurs présumés de délits non allemands de l'ordre de 50,3%, avant Munich (40%), Cologne (38,5%), Stuttgart (38,3%) et Mannheim (34,3%). Dans les grandes villes des nouveaux Länder, les mineurs d'origine non allemande, auteurs présumés d'infractions, ne jouent pas un rôle très important (Chemnitz 6,4%, Leipzig 4,6%, Erfurt et Potsdam 4% chacune, Dresde 2,5%).

(Source: Centrale de la Police Judiciaire/Bundeskriminalamt, <http://www.bka.de/pks/pks2003/index2.html>, 29-4-05)

2.1.4 Drogues

Les adolescents sont plus souvent toxicomanes qu'autrefois et l'âge où ils commencent à consommer des drogues douces et dures a encore diminué. Il s'agit là de la conclusion du rapport sur la toxicomanie et les drogues du gouvernement fédéral en 2000. Chez les très jeunes toxicomanes, ce sont les prénommées « drogues du samedi soir » qui jouent un grand rôle. Un tiers des jeunes boivent de l'alcool dont un petit nombre quotidiennement, conclue le rapport. Un quart des jeunes a déjà goûté au cannabis ; il n'y a quasiment plus de différence à ce sujet entre les jeunes de l'est et de l'ouest. Le rapport a étudié pour la première fois la consommation des médicaments: cela concerne les adultes et les jeunes. Une enquête réalisée à Brème auprès de jeunes de 14 ans a montré que plus de la moitié des enfants prenaient régulièrement des médicaments. Il est alarmant de constater que beaucoup de parents sont disposés à donner à leurs enfants des médicaments pour améliorer leurs résultats, d'après la personne chargée de l'enquête.

La consommation de tabac dans l'ensemble de la population diminue certes lentement, mais un quart des jeunes fument régulièrement, autant les filles que les garçons.

En ce qui concerne les drogues illicites, le cannabis joue le plus grand rôle. Plus d'un quart des jeunes en a déjà consommé. Un petit nombre de jeunes (entre 3 et 4%) consomme de l'Ecstasy et des amphétamines. Le nombre de consommateurs d'Ecstasy enregistrés pour la première fois par la police a fortement augmenté.

Rapport sur la toxicomanie et les drogues 2006 du gouvernement fédéral : http://www.bmg.bund.de/cln_041/nn_604240/SharedDocs/Publikationen/Drogen-und-Sucht/dsb2006.html

2.2 Bases juridiques

2.2.1 Lois concernant a l'aide à l'enfance et à la jeunesse

De nombreuses lois générales: le Code civil, le Code pénal, la Loi fédérale relative à l'aide sociale et la Loi pour la promotion du travail. En outre, un certain nombre de lois concernent

exclusivement les problèmes liés aux enfants et aux jeunes. Les principales sont citées ci-dessous.

- La **Loi relative à l'aide aux enfants et aux jeunes** (KJHG) est la base juridique pour l'aide aux enfants et aux jeunes en RFA. Elle différencie les groupes d'âge suivants:

Enfant	en-dessous de 14 ans
Jeune	entre 14 et moins de 18 ans
Jeune majeur	entre 18 et moins de 27 ans
Jeune personne	en-dessous de 27 ans

- La **Loi relative à la diffusion de journaux et de contenus médiatiques dangereux pour les jeunes** garantit la protection des mineurs contre les contenus dangereux des médias.
- La **Loi sur la protection des jeunes en public** (JÖSchG) n'est valable que pour les jeunes en public. Elle règle entre autres des questions comme celle de la présence des jeunes dans les restaurants ou celle de la consommation d'alcool, etc.
- La **Loi relative à la protection des jeunes au travail** règle la protection contre le travail exténuant et les dangers sur le lieu de travail.
- La **Loi sur la promotion du travail** détermine les missions de l'Office fédéral de l'emploi quant à la promotion de la formation professionnelle des jeunes.
- **Loi en matière de service civil:** Amendement au 1^{er} octobre 2004 et réduction du service civil de dix à neuf mois (même durée comme le service militaire). Les jeunes appelés à faire leur service militaire ou leur service civil, ne peuvent être appelés que jusqu'à l'âge de 23 ans révolus (auparavant jusqu'à 25 ans). Les appelés aux services militaire ou civil peuvent être libérés sur demande, s'ils sont mariés, vivent en communauté de vie déclarée, exercent l'autorité parentale pour un enfant au minimum ou quand au moins deux de leurs frères ou soeurs ont effectué un an de service civil ou militaire.

Pour plus d'information voir: <http://www.bmfsfj.de> > Gesetze > Politikbereich auswählen

2.2.2 Dispositions légales en fonction de l'âge

Dispositions	Age
Début de la scolarisation	6
Entrée permise pour voir les films autorisés à partir d'un certain âge	6,12,16,18
Droit de vote et droit d'être élu en tant que représentant des jeunes dans l'entreprise	14
Majorité pénale partielle	14
Les jeunes délinquants (14 à 18 ans) sont toujours jugés par des tribunaux chargés des jeunes ; cela vaut également pour les jeunes adultes (18 à 21 ans) qui, au moment du délit, étaient encore considérés comme des jeunes du fait de leur comportement et de leur développement intellectuel	14-20
Majorité pénale illimitée	21
Droit relatif à l'acquisition du permis de conduire :	
Mobylettes jusqu'à 25 km/h	15
Motos jusqu'à 45 km/h (catégorie M)	16
Véломoteurs de 11 kW ou 80 km/h (catégorie A1)	16
Petites motocyclettes à trois roues et quadricycles légers (catégorie S)	16
Voitures particulières (B, BE) et motos de poids moyen jusqu'à 25 kW (catégorie A limité); deux ans après la délivrance de la catégorie A, permission de conduire toutes les motos.	18
Motos lourdes au-dessus de 25 kW (catégorie A illimité)	25
Poids lourds (diverses catégories)	18 (21)
Autorisation de travailler à plein temps (en fonction de la durée de la scolarisation complète obligatoire dans certains Länder)	(15) 16
Autorisation de travailler de nuit	18

Fumer en public	16
Achat de boissons alcoolisées, sauf cognac	16
Autorisation de participer à des bals publics jusqu'à minuit	16
Mariage avec autorisation du tribunal des tutelles si le futur époux / la future épouse est majeur(e)	16
Obligation de posséder une carte d'identité	16
Les jeunes hommes ont le droit de s'engager dans l'armée sur autorisation des parents	17
Début de l'âge du service militaire obligatoire pour les hommes	18
Droit de s'affilier à un syndicat (dès le début d'un apprentissage ou d'un contrat de travail)	15/16
Fin de la scolarité obligatoire	18
Majorité	18
Droit de vote et droit d'être élu	18

2.3 Structures relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse

2.3.1 Ministères chargés et leurs compétences

En ce qui concerne les compétences fédérales, la politique en faveur des enfants et des jeunes relève de celles du **Ministère fédéral pour la famille, les personnes âgées, les femmes et les jeunes (BMFSFJ)**.

Le BMFSFJ

- soutient les responsables privés supra régionaux et fédéraux de l'aide aux enfants et aux jeunes, indépendamment de leurs confessions, contenus, méthodes et processus de travail ;
- promeut la formation civique, culturelle et sportive des jeunes, l'année de volontariat pour l'environnement et les œuvres sociales, l'année de volontariat dans l'entreprise ainsi que les échanges internationaux de jeunes ;
- mandate des experts indépendants chargés d'élaborer une « Rapport sur les enfants et les jeunes », concernant la situation des jeunes en Allemagne, dans le but de développer l'aide en faveur des jeunes ;
- assure principalement le suivi de lois fédérales existantes, par exemple, le huitième Livre du Code social (Loi sur l'aide aux enfants et aux jeunes) ;
- entretient un contact étroit avec d'autres administrations fédérales, les Länder et les communes, et l'aide publique aux jeunes.

Les ministères compétents dans des questions ayant un lien avec les enfants et les jeunes:

Ministère fédéral du travail et des affaires sociales

<http://www.bma.bund.de>

Ministère fédéral de la santé

<http://www.bmg.bund.de>

Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche

<http://www.bmbf.bund.de>

Ministère des affaires étrangères

<http://www.auswaertiges-amt.de>

Ministère fédéral de l'Intérieur

<http://www.bmi.bund.de>

Ministère fédéral de la justice

<http://www.bmj.bund.de>

Ministère fédéral de la coopération économique et du développement

<http://www.bmz.de>

Les tâches de la **Commission de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse** installée au sein du Bundestag sont les suivantes :

Politique de la famille

- Renforcement de la garde des enfants orienté vers la qualité et en fonction des besoins, notamment pour les enfants de moins de trois ans.

- De meilleures infrastructures pour les familles (maisons à plusieurs générations et soutien précoce des enfants).
- Soutien financier des familles, notamment l'introduction d'une allocation parentale et le développement de l'allocation familiale.
- Compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle et conditions de travail en faveur des familles.

Enfants et adolescents

- Formation, éducation et garde avant et après l'école.
- Améliorer la participation des enfants et des adolescents.
- Égalité des chances face à l'éducation.
- Grandir sans violence, évaluation de la loi sur la protection de la jeunesse.
- Chances pour les jeunes défavorisés, initiatives pour l'intégration professionnelle.
- Engagement pour la tolérance et la démocratie.
- Aide à l'enfance et à l'adolescence.

Service civil et bénévolat

- Développements supplémentaires du service civil.
- Expansion du bénévolat pour les jeunes et du bénévolat intergénérationnel.

Migration et intégration

- Services d'aide aux jeunes immigrés.
- Intégration.
- Problématique du mariage forcé.

La **Commission pour la défense des intérêts des enfants** (*Kommission zur Wahrnehmung der Belange der Kinder*) travaille également au sein du Bundestag. Le programme de travail pour la 16^e période électorale comprend entre autres les aspects importants suivants : Enfant et Sport / Médias / Violence / Santé / Handicap / Mobilité / Culture / Quotidien / Alimentation et Protection du consommateur ainsi que Pauvreté chez les enfants, Réalisation de la Convention des Nations Unies sur le droit des enfants, Droit d'autodétermination et de Codécision des enfants, Aide à l'enfance et à l'adolescence/ Travail social auprès des enfants et des adolescents, Négligences envers les enfants et Exclusion sociale, Education élémentaire – Soutien précoce des enfants.

2.3.2 Conseils des enfants et des jeunes nationaux et régionaux

Le **Deutscher Bundesjugendring** (DBJR, <http://www.dbjr.de>) regroupe le travail de 24 associations de jeunesse actives au niveau national, de 16 conseils régionaux de la jeunesse ainsi que de cinq associations de liaisons qui exercent tous la fonction de conseiller. Fondé en 1949, l'éventail de l'organisation membre est large, il comprend des associations religieuses pour la jeunesse, écologiques, orientées sur le loisir et sur le domaine social et même des scouts.

Les associations de jeunesse de partis politiques ne sont pas représentées au sein du DBJR pour des raisons historiques. Les associations membres du DBJR travaillent de façon autonome et sans directives provenant de l'Etat. Elles reçoivent toutefois des fonds dans le cadre du programme de l'enfance et de l'adolescence du Bund. Les 16 conseils régionaux de la jeunesse opèrent au niveau des Länder et, au niveau régional et local, de nombreuses autres associations de jeunesse.

Étant donné que les organisations de jeunesse des partis politiques ne sont pas membres du DBJR, le **Deutsches Nationalkomitee für internationale Jugendarbeit** (DNK, <http://www.dbjr.de/dnk>) fut alors fondé en 1963 pour représenter les organisations allemandes de jeunesse au sein des comités européens. À part le DBJR, les autres membres sont le Ring Politischer Jugend (Conseil des organisations politiques de jeunes) et depuis 2004, la Deutsche Sportjugend (Jeunesse sportive allemande). Le DNK représente les organisations de jeunesse allemandes dans le domaine multilatéral. Il revêt entre autres la fonction d'un conseil pour les jeunes au sein du Forum européen de la jeunesse (<http://www.youthforum.org>) et travaille en outre en étroite collaboration avec des institutions internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies.

Au sein du **Ring Politischer Jugend** sont représentées les organisations politiques de jeunesse qui sont liées aux partis politiques représentés au Bundestag ou qui sont des subdivisions des partis. Elles prennent la présidence à tour de rôle.

Deutsche Jungdemokraten/innen - Junge Linke, <http://www.jdjl.org>

Grüne Jugend, <http://www.gruene-jugend.de>

Junge Liberale, <http://www.julis.de>

Junge Union Deutschlands, <http://www.junge-union.de>

Jungsozialisten in der SPD, <http://www.jusos.de>

La **Deutsche Sportjugend** (dsj, <http://www.dsj.de>) représente plus de 9,5 millions d'enfants et d'adolescents qui sont actifs dans des associations sportives. Elle constitue un groupement de 53 organisations de jeunesse appartenant aux organismes de coordination, 10 organisations de jeunesse d'associations sportives à objectif spécifique et les 16 Landessportjugend (Jeunesses sportives régionales).

2.3.3 Acteurs dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse et leurs compétences

En République fédérale d'Allemagne il y a plus de 90 associations de jeunes qui sont actives au niveau national. (cf. aussi le chapitre **Associations de jeunes**). Elles regroupent environ un quart de tous les jeunes. En conséquence, certaines ont une grande influence et de nombreux moyens de pression lorsqu'il s'agit des questions politiques concernant les jeunes.

L'organisation pour ainsi dire « faîtière » est l'**Arbeitsgemeinschaft für Kinder- und Jugendhilfe** (*Comité de coordination pour l'aide à l'enfance et à la jeunesse* - AGJ, <http://www.agj.de>). L'AGJ regroupe les fédérations nationales de jeunes, les fédérations des œuvres libres de bienfaisance, les organisations centrales spécialisées, les plus hautes autorités chargées des jeunes dans les Länder (Ministères) et l'association fédérale des Offices des Länder pour la jeunesse qui travaillent dans l'administration et les activités liées à l'aide à la jeunesse à l'échelle supra régionale, ou dont le travail en faveur de l'aide à la jeunesse a un impact national. L'AGJ met du matériel d'information à la disposition des collaboratrices et collaborateurs des institutions et des fédérations chargées de l'aide à la jeunesse. L'AGJ est facilement en mesure de donner les adresses des associations supra régionales de jeunes.

2.3.4 Grandes orientations de la politique de l'enfance et de la jeunesse

En Allemagne, la politique et le travail en faveur des jeunes reflètent le système fédéral du pays, c'est-à-dire que l'Etat ne s'ingère pas en général dans le travail des associations, des fédérations, des Eglises ou des fondations, ainsi que des autres institutions indépendantes. L'Etat souhaite toujours que les compétences soient autant que possible réparties entre les acteurs proches des citoyens, dans les villes, les cantons administratifs et les communes. C'est la raison pour laquelle les subventions proviennent principalement des Länder et des communes.

Les points forts du nouveau gouvernement fédéral en ce qui concerne la politique en faveur des jeunes: les crèches et les écoles maternelles, la participation politique des jeunes, l'éducation médiatique, l'intégration des jeunes défavorisés, les activités en promotion de la démocratie et de la tolérance.

Informations complémentaires au chapitre *Programmes d'action*.

2.3.5 Programmes d'action

Plan d'action national «Pour une Allemagne adaptée aux besoins des enfants 2005–2010» pour mettre en œuvre les décisions prises lors du sommet mondial des enfants des Nations Unies de mai 2002, avec les champs d'actions suivants:

1. Egalité de chances grâce à l'éducation et à la formation,
2. Grandir sans violence,
3. Promotion d'une vie saine et de conditions d'environnement saines,
4. Participation des enfants et des jeunes,
5. Développement d'un niveau de vie adéquat pour tous les enfants,
6. Respect des engagements internationaux. Pour plus d'informations:

<http://www.bmfsfj.de/RedaktionBMFSFJ/Broschuerenstelle/Pdf-Anlagen/nap.property=pdf.pdf>, 2-05-05

Programme d'action contre l'exclusion et la discrimination sur le marché du travail et dans la société: « **Xenos – Vivre et travailler dans la diversité** », <http://www.xenos-de.de>. Et financé par le Fonds social européen (FSE). Xenos a pour but de mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'exclusion et la discrimination sur le marché de l'emploi et dans la société, en liaison avec des mesures de lutte contre la xénophobie, l'intolérance et le racisme.

Programme fédéral **VIELFALT TUT GUT. Jugend für Vielfalt, Toleranz und Demokratie** (La diversité fait du bien. Jeunesse pour la diversité, la tolérance et la démocratie). Pour le moment 2007-2010. De plus amples informations : <http://www.vielfalt-tut-gut.de>

Plan d'action en faveur de la **Protection des enfants et des jeunes contre la violence sexuelle et l'exploitation**. Le plan d'action a été adopté au mois de janvier 2003 et envisage des activités pour combattre l'exploitation des enfants, la pornographie infantine (sur l'Internet), le trafic d'enfants et la prostitution infantine.

Programme d'action **Environnement et santé** de l'autorité fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt), avec une priorité accordée au secteur enfants et santé. Pour plus d'informations: http://www.apug.de/archiv/pdf/broschuere_kinder_suszept.pdf, 2-05-05

2.4 Financement

2.4.1 Financement national par l'Etat

En 1993, le **Plan national en faveur des enfants et des jeunes** (*Kinder- und Jugendplan des Bundes*, KJP) a été développé à partir du Plan national en faveur de la jeunesse. Il s'agit là de l'administration d'un fonds non régi par la loi en tant qu'instrument de promotion de la jeunesse par l'Etat. C'est donc un élément central de la politique en faveur de la jeunesse en RFA.

Le Plan national en faveur des enfants et des jeunes a pour but de lancer et de financer les actions de l'aide aux enfants et aux jeunes, y compris le travail en faveur de la jeunesse, si ces actions ne relèvent pas de la compétence des Länder ou des communes. Le Plan national en faveur des enfants et des jeunes finance un grand nombre d'activités dans le but de satisfaire les besoins et les exigences des structures publiques et privées chargées de l'aide à la jeunesse et qui ont une mission importante d'éducation et de formation parascolaires. Le Ministère pour la famille, les personnes âgées, les femmes et les jeunes (BMFSFJ) est chargé, en tant qu'autorité suprême, de répartir les fonds du KJP s'il s'agit de mesures d'importance supra régionale en faveur de la jeunesse.

Pour le financement dans le cadre du Plan en faveur des enfants et des jeunes (KJP), un montant de 107,020 millions d'euros a été mis à disposition en 2007 (2006: 105,088 millions d'euros).

2.4.2 Sources de financement privées et autres

Il existe en République fédérale d'Allemagne un grand nombre de fondations privées et publiques qui font également un travail en faveur de la jeunesse, soit à long terme, soit, dans la plupart des cas, sous forme de projets. Cela vaut également pour des entreprises qui soutiennent des projets spécifiques en tant que sponsors et les financent entièrement ou partiellement. A titre représentatif pour les nombreuses fondations, associations caritatives et entreprises, on peut citer les suivantes:

Stiftung Deutsche Jugendmarke e.V.

La fondation est l'une des plus importantes parmi celles qui s'occupent de la jeunesse. Elle gère les fonds issus chaque année de la vente de timbres postes spéciaux vendus avec un supplément « pour les jeunes » et les utilise, conformément aux statuts, pour « le bien de la jeunesse allemande ».

Stiftung Demokratische Jugend (<http://www.jugendstiftung.org>)

L'objectif principal de la fondation Stiftung Demokratische Jugend est la promotion de projets dans le cadre du travail social en faveur de la jeunesse dans les nouveaux Länder. Les objectifs principaux en sont l'amélioration des offres de loisirs, la formation de jeunes désavantagés, la motivation de l'initiative personnelle, les services, etc.

Etude Shell sur les jeunes (<http://www.shell.de/jugendstudie>)

Depuis des années, la Deutsche Shell AG soutient financièrement l'élaboration d'une étude scientifique sur la situation des enfants et des jeunes.

Stiftung Jugend forscht e.V. (<http://www.jugend-forscht.de>)

La fondation Stiftung Jugend forscht e.V. a été créée en 1965. Il s'agit d'un projet du Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche en coopération avec la revue Stern et de nombreuses entreprises de parrainage à l'échelon régional. La fondation encourage les jeunes chercheurs par le biais de concours.

SK Stiftung Jugend und Wirtschaft – Jugend-Computerschule (<http://www.sk-jugend.de/>) est un exemple (sans jugement) représentatif des nombreuses initiatives régionales qui mettent localement des moyens financiers à la disposition des jeunes. Fondée en 1972, c'est une fondation d'intérêt public de la Stadtparkasse de Cologne. La fondation s'adresse aux jeunes habitants de Cologne et leur propose des offres intéressantes de formation dans le domaine de l'économie et des nouveaux médias.

3 Les activités en faveur des enfants et des jeunes

3.1 Associations de jeunes

3.1.1 Synopsis des structures du travail dans les associations de jeunes

Les associations de jeunes travaillent dans le domaine de la socialisation et sont caractérisées par le volontariat, une organisation autonome et l'autodétermination. Outre le travail que font ces associations les domaines de l'éducation et de la formation, des rencontres et de l'organisation des loisirs, de l'aide et des conseils, elles ont aussi pour mission de représenter en tous points les intérêts des jeunes vis-à-vis du gouvernement et de la société. Cela implique une politique transversale ainsi que la participation à tous les processus et décisions politiques qui touchent aux intérêts des jeunes.

Les associations de jeunes regroupent des enfants, des jeunes et des jeunes adultes et réalisent leurs activités en responsabilité propre, sans être influencées par l'Etat. Elles sont subventionnées par des fonds publics. Leurs collaborateurs et collaboratrices travaillent bénévolement.

Le travail des associations de jeunes est principalement un travail d'éducation et de formation. A l'inverse de la scolarité, les jeunes participent volontairement aux activités, sans être soumis à la pression des résultats et des notes comme à l'école. On parle dans ce cadre d'« activités parascolaires » ou de « formation parascolaire des jeunes ».

Il existe actuellement en République fédérale d'Allemagne **plus de 90 associations de jeunes supra régionales** qui couvrent l'ensemble des intérêts et des activités des jeunes. Du fait de la très grande diversité des associations de jeunes, le taux de jeunes affiliés est élevé. On estime qu'un quart des jeunes (soit plus de 6 millions) sont membres d'une association (la Deutsche Sportjugend non comptée). On constate tout de même en République fédérale que de moins en moins de jeunes s'organisent en associations (à l'exception des clubs sportifs) et sont prêts à faire preuve de bénévolat.

3.1.2 Associations de jeunes supra régionales

Quelques exemples des organisations supra-régionales:

Deutsche Sportjugend (<i>Fédération sportive des jeunes</i>) (Filière Jeunes du Deutscher Sportbund, association allemande de jeunes ayant le plus de membres)	http://www.dsj.de
Deutscher Bundesjugendring - DBJR, Conseil allemand des fédérations de jeunes travaillant à l'échelon national (regroupe actuellement 22 associations de jeunes, 16 associations régionales des Länder et 5 associations conjointes)	http://www.dbjr.de
Ring Politischer Jugend – RPJ (<i>Conseil des organisations politiques de jeunes</i>) Le Ring Politischer Jugend regroupe les organisations de jeunes politiquement proches des groupes politiques siégeant au Bundestag ou qui sont des organisations dépendantes des partis politiques. Elles occupent la présidence de la fédération à tour de rôle. Deutsche Jungdemokraten/innen - Junge Linke Grüne Jugend Junge Liberale Jungsozialisten in der SPD Junge Union Deutschlands	http://www.idjl.org http://www.gruene-jugend.de http://www.julis.de http://www.jusos.de http://www.junge-union.de

3.2 Education civique

Dans le cadre de l'éducation parascolaire des jeunes en République fédérale d'Allemagne, l'éducation civique joue un grand rôle. Les jeunes en particulier sont censés acquérir des connaissances sur la société et l'Etat, apprendre à se faire une opinion sur les processus et les conflits politiques, prendre conscience de leurs droits et de leurs intérêts, de leurs obligations et de leurs responsabilités vis-à-vis de la société ainsi que participer à l'organisation d'une société et d'un système basés sur la liberté et la démocratie.

Il existe des organisations de nature très différente actives en matière d'éducation civique des jeunes en Allemagne. Certaines se sont regroupées en une initiative commune des

responsables de l'éducation civique (**GEMINI**): Arbeitskreis deutscher Bildungsstätten (*Cercle de travail des institutions allemandes de formation*, AdB), Bundesarbeitskreis Arbeit und Leben (*Cercle de travail fédéral Travail et Vie*, AuL), Arbeitsgemeinschaft katholisch-sozialer Bildungswerke (*Association des œuvres de formation sociales et catholiques*, AksB), Deutscher Volkshochschulverband (*Fédération des universités populaires*), Evangelische Trägergruppe für gesellschaftspolitische Jugendbildung (*Groupement des associations protestantes pour l'éducation civique et sociale des jeunes*) et Verband der Bildungszentren im ländlichen Raum e.V. (*Federation des Centres de Formation en Milieu rural*).

3.3 Formation culturelle

La formation culturelle parascolaire des jeunes est un domaine important dans le développement des jeunes. Les organisations spécialisées dans la formation culturelle parascolaire en Allemagne se sont donc fixé pour objectif de promouvoir à grande échelle la formation culturelle des jeunes.

La formation culturelle parascolaire des jeunes contribue spécifiquement à l'épanouissement de la personnalité et permet aux jeunes d'avoir accès à la vie culturelle de la société. Elle leur permet de former leur goût en matière d'art et de culture, les encourage à développer leur créativité artistique dans les domaines de la musique, de la danse, de la danse rythmique, du jeu, du théâtre, de la littérature, des arts plastiques, de l'architecture, du cinéma, de la photographie, de la vidéo, des médias et de l'informatique. Elle encourage également l'imagination créative, développe la capacité de juger, l'esprit critique et la tolérance vis-à-vis de leur propre culture et des cultures étrangères dans leurs contextes sociaux respectifs, offre des possibilités judicieuses d'organiser les loisirs et les rend capables de juger consciemment et activement leur propre situation.

L'organisation « faïtière » regroupant un grand nombre de fédérations spécialisées nationales, d'institutions et d'associations dans les Länder qui sont chargées de la formation culturelle des jeunes est la **Bundesvereinigung Kulturelle Kinder- und Jugendbildung** (*Fédération nationale de la formation culturelle des enfants et des jeunes*, <http://www.bkj.de>).

Position de la Commission pour la défense des intérêts des enfants (*Kommission zur Wahrnehmung der Belange der Kinder*) sur le sujet des enfants et de la culture : http://www.bundestag.de/ausschuesse/a13/kiko/Empfehlungen_und_Stellungnahmen/Kinder_und_Kultur.pdf (7.4.08)

3.4 Le sport

Le sport reste une activité importante pour les jeunes Allemands. Le nombre de membres affiliés (environ 9 millions) à la fédération **Deutsche Sportjugend** (*Fédération sportive allemande de la jeunesse*, dsj) en est la preuve. Plus d'un tiers des jeunes de moins de 27 ans sont donc membres d'un club sportif. La dsj œuvre en matière de politique relative aux jeunes et au sport. Elle veut contribuer à l'épanouissement de la personnalité des jeunes, à promouvoir leur comportement social et à inciter les enfants et les jeunes à s'engager pour le bien de la société. Le travail en faveur des jeunes par le sport est un travail d'éducation des jeunes. C'est sur cette base que la dsj propose de nombreuses activités qui dépassent même le strict domaine de l'entraînement sportif et qui sont ouvertes à tous les enfants et les jeunes.

Les activités sportives extrascolaires au sein d'une association, d'institutions commerciales ou dans le cadre d'initiatives informelles revêtent aujourd'hui, à côté du sport scolaire, la plus grande importance pour la majorité des enfants pour l'apprentissage d'un comportement social au sein d'un groupe d'amis. Les enfants qui vivent dans les nouveaux Länder participent moins, par rapport aux enfants qui vivent dans les anciens Länder de la République fédérale, aux activités sportives organisées par des associations.

Il n'y a pas d'enquêtes au niveau national sur la participation des enfants et des jeunes issus de l'immigration aux activités sportives organisées. Des estimations sur la base d'enquêtes effectuées dans différents Länder, partent de l'hypothèse que 5 à 10 % de jeunes font du sport dans un cadre organisé.

Le sport le plus populaire en Allemagne est le football auquel jouent de plus en plus de jeunes filles et jeunes femmes. Près de 2 millions de jeunes de moins de 18 ans sont membres des clubs de foot, dont déjà 180 000 filles environ entre 7 et 14 ans.

Les autres disciplines et sports favoris sont (dans l'ordre du nombre de membres) la gymnastique, le tennis, le handball, la natation, l'athlétisme, le tennis de table, le volley-ball, le basket-ball et le badminton ainsi que le ski en hiver. Indépendamment des clubs, les jeunes Allemands font beaucoup de vélo et de Inline-Skating.

L'infrastructure d'équipements sportifs est en général (encore) très bonne. Beaucoup de villes et de communes ont cependant de moins en moins de moyens financiers pour entretenir ou moderniser les installations. Les équipements publics, tels les halfpipes pour les skaters, par exemple, sont de plus en plus souvent construits par des sponsors privés. (Sources: *Deutsche Sportjugend*, <http://www.dsj.de>; *Erster Deutscher Kinder- und Jugendsportbericht*, Schorndorf 2003)

3.5 Secteur socio-éducatif et aides aux enfants

Le secteur socio-éducatif et aides aux enfants en République fédérale d'Allemagne désigne les offres, les institutions, les services et les manifestations destinées aux jeunes, qui les aident à trouver leur place en tant que membre à part entière et responsable dans la société. Le point fort des activités concerne les aides pour les jeunes en vue de la vie professionnelle qui, sous forme de conseils, d'offres et de l'aide socio pédagogiques, visent à éradiquer les désavantages sociaux et les difficultés individuelles.

En outre, le travail social en faveur des jeunes soutient les jeunes dans leur formation scolaire et professionnelle, leur insertion dans le monde du travail et la société et dans leur carrière professionnelle.

Le travail social en faveur des jeunes en Allemagne regroupe et intègre des prestations de tous genres. Elle fait tout d'abord partie de l'aide aux enfants et aux jeunes et, en tant que telle, elle est couverte par la Loi relative à l'aide aux enfants et aux jeunes. D'autre part, il porte sur des domaines régis par d'autres dispositions légales grâce auxquelles il est en partie financé et sur l'élaboration et l'évolution desquelles il a une influence. Il faut citer en particulier ici la Loi sur la promotion du travail.

La Groupement de coopération sur le travail social auprès des jeunes

(*Kooperationsverbund Jugendsozialarbeit*, <http://www.jugendsozialarbeit.de>) est un groupement national des organismes et des institutions actifs dans le domaine du travail social auprès des jeunes. L'objectif du groupement de coopération est de continuer à intensifier le lobbying professionnellement établi en faveur des jeunes gens défavorisés dans la société et la politique. Le groupement de coopération vise une étroite collaboration avec toutes les organisations et institutions actives dans le domaine du travail social auprès des jeunes. Outre les organismes d'aide à l'enfance et à l'adolescence, les employeurs, les syndicats, la science, les ministères fédéraux et l'Agence pour l'emploi représentent les principaux interlocuteurs pour les projets futurs de ce groupement.

3.6 Activités des communautés religieuses pour les enfants et les jeunes

Les activités des églises en faveur des jeunes en Allemagne s'entendent comme une offre spécifique basée sur une conception chrétienne de l'homme. Les activités des églises en

faveur des jeunes veulent ainsi, « dans un esprit altruiste, motiver et qualifier les jeunes à vivre une vie chrétienne.» (Plan de la jeunesse de l'église catholique, diocèse de Würzburg) et visent l'objectif éducatif de transmettre aux jeunes une conception chrétienne de l'homme et un rapport avec Dieu en tant que source d'une vie réussie. Les activités des églises en faveur des jeunes entendent ainsi promouvoir leur épanouissement pour développer de fortes personnalités, les accompagner, afin qu'ils assument une attitude positive axée sur l'action conforme au message de Jésus Christ.

La forme classique pour atteindre ces objectifs avec les enfants et les jeunes est constituée par des activités de jeunes dans un cadre associatif. La grande majorité des activités de l'église catholique en faveur des jeunes est organisée par la Confédération de la jeunesse catholique allemande (BDKJ, <http://www.bdkj.de>), qui essaie, par le biais de rencontres en groupes, de camps de vacances et d'autres projets, de familiariser les jeunes avec la vie vécue en communauté et de leur transmettre des valeurs chrétiennes. Les membres affiliés à la BDKJ sont les Scouts allemands de St. Georges, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (CAJ), le Mouvement allemand des jeunes catholiques ruraux (KLJB) et de nombreux autres. La BDKJ se définit comme institution ecclésiastique offrant des activités aux jeunes dans les circonscriptions, diocèses, Länder ainsi qu'au niveau national. A travers ses associations affiliées, la BDKJ œuvre au niveau des paroisses et d'autres entités dans lesquelles s'organisent des activités ecclésiastiques pour les jeunes.

Le Comité de Travail de la Jeunesse Protestante en Allemagne est une association sans but lucratif (Arbeitsgemeinschaft der Evangelischen Jugend in der Bundesrepublik Deutschland e.V. aej, <http://evangelische-jugend.de>) est la coordination de la jeunesse protestante en Allemagne. En tant que confédération, l'aej défend les intérêts de la jeunesse protestante au niveau fédéral vis-à-vis des ministères fédéraux, des organisations spécialisées et des partenaires internationaux, compte 36 membres et représente plus de 1,2 millions de jeunes. Parmi les affiliés de l'aej figurent les responsables d'activités des jeunes des églises régionales de l'Eglise Protestante de l'Allemagne (EKD), les activités des jeunes des églises protestantes indépendantes, l'office de la jeunesse de l'église protestante méthodiste (EmK) et bien d'autres.

Les œuvres pour la jeunesse des Églises libres sont réalisées par cinq organisations :

- Jugendwerk der Evangelisch-methodistischen Kirche (Œuvres pour la jeunesse des Églises Évangéliques-méthodistes), (EmK, <http://www.emk.de>),
- Jugendgeschäftsstelle des Bundes Freier Evangelischer Gemeinden (Bureau de la jeunesse de l'Union des Églises Évangéliques Libres), (BFEG, <http://www.feg.de>),
- Gemeindejugendwerk des Bundes Evangelisch-Freikirchlicher Gemeinden in Deutschland e.V. (Œuvres pour la jeunesse de la paroisse de l'Union des Églises Évangéliques Libres en Allemagne), (GJW, <http://www.gjw.de>) et
- Jugendarbeit der evangelischen Brüder-Unität (Œuvres pour la jeunesse de l'Union des Frères Évangéliques), (<http://www.ebu.de>),
- Jugendwerk der Selbstständigen Evangelisch-Lutherischen Kirche (Œuvres pour la jeunesse des Églises Évangéliques Luthériennes indépendantes (SELK-Jugend, <http://www.selk-jugend.de>).

En Allemagne vivent actuellement 3,2 millions de Musulmans dont la moitié sont des enfants et des adolescents. Les associations de mosquées proposent entre autres des cours de langue pour les enfants en âge préscolaire, des cours d'informatique, des cours de sport, des activités de loisirs communes etc. (Source : Wie erreicht Familienbildung und -beratung muslimische Familien? Eine Handreichung. BMFSFJ, 2008, (Le conseil et l'éducation familiales atteignent-ils les familles musulmanes ? Une aide.) <http://www.bmfsfj.de/bmfsfj/generator/Kategorien/Publikationen/Publikationen,did=113808.html>, 4.11.08)

Lien

www.aagb.net – Site Internet du Bund der Alevitischen Jugendlichen in Deutschland e.V. (AAGB), une organisation spontanée de jeunes entre 16 et 27 ans appartenant à la doctrine alouite, et une association de liaison du Deutscher Bundesjugendring (Conseil fédéral allemand de la Jeunesse).

L'église et la jeunesse – une étude comparative des activités des églises en faveur de la jeunesse en Allemagne et en République tchèque. Dans: Ensemble – Spolecne. Matériel de travail pour les rencontres de jeunes germano-tchèques, Maison de la jeunesse (Jugendhaus) Düsseldorf 2000.

3.7 Intégration des enfants et des jeunes issus de familles d'immigrés

En République fédérale d'Allemagne, plus d'un quart (27 %) des enfants et des adolescents en dessous de 25 ans sont issus de l'immigration. (Source: <http://de.statista.org/statistik/daten/studie/1448/umfrage/anteil-der-familien-mit-migrationshintergrund-nach-kinderanzahl/>, 3.11.08)

Entre-temps on s'est aperçu de l'importance de la promotion linguistique à l'âge enfantin. Des mesures de l'Etat visent surtout la promotion de la langue allemande par exemple chez les enfants. C'est ainsi que le ministère de la jeunesse du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie subventionne par exemple depuis deux ans des cours de langue dans les maternelles.

Les enfants sans statut et les enfants réfugiés ont encore des difficultés en République fédérale. A la fin de 2003, environ 76 000 enfants et jeunes ayant un statut de séjour incertain vivaient en Allemagne. Des milliers sont exclus de la scolarité obligatoire générale, car les parents attendent que leur soit accordé l'asile politique, les familles ne sont que tolérées ou n'ont aucun statut de séjour. En Bade-Wurtemberg, en Hesse, en Rhénanie-Palatinat, en Sarre et en Saxe-Anhalt, les enfants de réfugiés, avec un statut de séjour incertain ne sont pas obligés de fréquenter l'école. Ils ont seulement le *droit de fréquenter des écoles*.

Pour améliorer les chances des jeunes étrangers/étrangères en vue d'obtenir un poste d'apprentissage, le ministère fédéral de l'éducation (BMBF) a promu dix réseaux de qualification professionnelle (BQN). Les chambres de commerce, syndicats, écoles et entreprises sont invités à l'avenir à coopérer de manière plus étroite, afin d'assister les jeunes migrants des deux sexes et de les soutenir dans leur recherche d'un emploi. Avec ce programme, le ministère veut «lutter contre les désavantages croissants des jeunes migrants et migrantes». A l'heure actuelle, seulement environ 39% des jeunes issus de l'immigration suivent une formation professionnelle dans le cadre du système en alternance, tandis que le taux se référant aux jeunes allemands s'élève à plus de 60%, selon les informations reçues du ministère de l'éducation. Pour plus d'informations: <http://www.kompetenzen-foerdern.de> (Sources: *terre des hommes Deutschland e.V.*, <http://www.tdh.de/content/materialien/download/index.htm?&action=details&id=171>, 2-05-05); *Deutscher Bundestag*, http://www.bundestag.de/bic/presse/2005/pz_050322.html, 2-05-05)

La chargée de mission pour l'intégration auprès du gouvernement fédéral a également caractérisé de hautement alarmant le mauvais niveau de formation des enfants issus de l'immigration. Depuis le milieu des années 90, le pourcentage des jeunes étrangers suivant une formation professionnelle, a baissé continuellement. Ainsi le taux des jeunes sans formation professionnelle s'élève dans ce groupe à 40%, tandis qu'il n'atteint que 12% pour les jeunes allemands. Au total, 14 millions de personnes ayant une histoire de migration vivent en Allemagne. En font partie des étrangers, des rapatriés (immigrants de souche allemande venant des Etats de l'ancienne Union Soviétique), des personnes naturalisées et

des allemands rentrés de l'étranger. Un nouveau-né sur quatre a un parent étranger, un mariage sur cinq est binational.

Source: http://www.integrationsbeauftragte.de/download/Memorandum_Endfassung.pdf, septembre 2005)

Dans le domaine du sport, le programme fédéral *Intégration à travers le sport* (<http://www.integration-durch-sport.de>) permet entre autres à des jeunes rapatriés des deux sexes et à d'autres immigrés de bénéficier de mesures d'intégration basées sur le sport de masse et de loisirs.

Les enfants et les adolescents qui disposent d'un statut de tolérance peuvent participer à des voyages pour enfants et adolescents. Le Deutscher Bundesjugendring (DBJR) a, lors de sa séance principale en septembre 2005, voté un avis à l'unanimité dans lequel il s'agit de la situation des jeunes réfugiés dans le domaine du travail auprès des jeunes. Le DBJR fait remarquer que les thèmes « Conception d'une société d'immigration » et « Ouverture interculturelle » sont des thèmes centraux dont quelque fois l'échec de leur mise en œuvre est du toutefois aux conditions générales juridiques. Plus d'informations :

<http://www.dbjr.de/index.php?m=4&pid=77&UID=77218fb1fa31502cfe52f08b87fc81e3>

Un service spécial de consultation s'adressant aux jeunes et jeunes adultes d'immigration récente, jusqu'à l'âge de 27 ans, est mis à disposition gratuitement par les **Services pour jeunes migrants**. (<http://www.jugendmigrationsdienste.de>). Les services pour jeunes migrants conseillent et assistent surtout les jeunes d'immigration récente, qui ne sont plus en âge scolaire, avant, pendant et après les cours d'intégration (cours de langue et d'orientation sur le pays et les habitants). Ils définissent ensemble avec les jeunes les points forts et les déficits de ces derniers et établissent avec eux un plan d'intégration en vue de l'insertion dans le marché de la formation professionnelle ou la fréquentation d'une école d'enseignement secondaire. Les services pour jeunes migrants aident aussi à nouer des contacts avec des jeunes autochtones et des jeunes issus de l'immigration, qui vivent depuis plus longtemps déjà dans le pays.

3.8 Information des jeunes

3.8.1 Centres d'informations et de conseils pour les enfants et les jeunes

Vers la fin des années 60, des centres de consultation pour les jeunes ont été créés dans le cadre du travail communal en faveur des jeunes, pour donner des informations générales et des conseils aux jeunes. Créés dans le but d'aider les jeunes confrontés à des difficultés personnelles et des problèmes, ils sont ouverts aux jeunes et aux jeunes adultes ainsi qu'à certains groupes spécifiques. Ils proposent des conseils dans les situations de problèmes et de conflits. Soit ils donnent directement des informations et des conseils dans les domaines de la toxicomanie, de l'alcoolisme, de la scolarité, du SIDA, de la culture, des loisirs, des voyages, etc. Soit ils mettent les jeunes en contact avec d'autres centres de consultation plus spécialisés.

Le premier de ces centres de consultation spécialisés a ouvert ses portes en 1967 à Munich (<http://www.jiz-m.de>), d'autres ont suivi peu après de sorte que, maintenant, ces centres d'information et de consultation pour les jeunes existent dans beaucoup de villes, en général les plus grandes.

Bien sûr, les jeunes obtiennent les informations qu'ils souhaitent non seulement dans ces centres mais aussi auprès de nombreuses administrations, dans les centres de jeunes, auprès des associations de jeunes, dans les groupes d'entraide, dans la presse pour la jeunesse et dans la recherche sur la jeunesse.

La diffusion des informations aux jeunes se fait en fonction de la structure décentralisée et fédérale de la République fédérale d'Allemagne. Les bureaux d'information se trouvent donc « sur le terrain » à l'échelon local, communal, régional et du Land dans toute la République fédérale d'Allemagne. Tous les jeunes ont donc la possibilité de s'y rendre. L'importance du rôle de l'information des jeunes a fortement augmenté au cours des dernières années. Les nouveaux médias offrent une opportunité d'atteindre un grand nombre de jeunes.

L'initiative fédérale *Jugend ans Netz* a pour but de fournir un grand éventail d'informations sous forme électronique sur les sources d'information, de formation et de conseil non scolaire qui existent en Allemagne. De cette façon, un plus grand nombre de jeunes utilisateurs peut y accéder et renforcer ses compétences médiatiques. La première phase qui a démarré fin mai 2004 a pour but d'équiper les organismes de jeunesse en logiciels, équipement informatique et en technologie de réseaux (**action Log in**).

Le portail national de la jeunesse Netzcheckers est en ligne depuis septembre 2004 (<http://www.netzcheckers.de>).

Le portail de l'aide à l'enfance et à l'adolescence est une plate-forme d'information, de coopération et de communication pour le personnel qualifié travaillant dans le domaine de l'aide à l'enfance et à l'adolescence (<http://www.jugendhilfeportal.de>). Tous ceux qui consultent sur Internet les thèmes relatifs à l'aide à l'enfance et à l'adolescence par intérêt professionnel ou bénévole, pour leur formation, dans un contexte scientifique ou simplement par intérêt général, obtiennent ici une base de données structurée et adaptée à leurs besoins. L'éventail d'informations s'étend d'une liste d'institutions pertinentes au niveau du Bund, des Länder et des communes, en passant par de la documentation thématique, des informations sur les manifestations et des descriptions de projets, des actualités en matière d'aide à l'enfance et à l'adolescence jusqu'à un grand marché de l'emploi. Vous ne trouverez ici aucun duplicata des informations, mais seulement un renvoi de l'occurrence de ces dernières.

La plate-forme *Jugendinfonetz.de* (<http://www.jugendinfonetz.de>) a été créée pour servir de source d'informations aux personnes qualifiées travaillant dans le domaine de l'information pour la jeunesse. Chaque institution en Allemagne travaillant dans ce domaine a la possibilité de participer activement à la conception de ce réseau d'information pour la jeunesse (*Jugendinfonetz*).

3.8.2 Médias pour les enfants et les jeunes

Les médias pour les jeunes ont depuis toujours joué un rôle important en République fédérale d'Allemagne. Le journal « Bravo » originairement conçu, en 1956, pour informer sur les programmes de télévision, est devenu, depuis des décennies, le journal favori des jeunes. D'autres revues, telles « Pop Rocky » et « Popcorn » sont depuis longtemps devenues des mammoth de la presse.

Dans les années 70 surtout, les médias se sont libérés de leur réputation pédagogique désuète de l'époque du miracle économique. Même sur les chaînes de télévision conservatrices, telle la 2^e chaîne ZDF, des émissions comme « direkt » pour les jeunes étaient diffusées et provoquaient des controverses du fait des thèmes qu'elles traitaient et de la manière de les présenter.

Dans les années 80, les médias pour les jeunes ont connu une stagnation. Rien de bien innovateur ne parvenait des rédactions de journaux ou de celles des chaînes de télévision. Depuis le début des années 90, par contre, le marché des médias destinés aux jeunes est de nouveau en croissance: de nombreux journaux nouveaux se sont établis avec succès sur le marché. Les chaînes de télévision de droit public ont également redécouvert le groupe cible « Jeunes » suite à l'arrivée brutale des chaînes privées leur faisant concurrence.

Le marché des médias pour les jeunes est caractérisé par une très forte dynamique. Des magazines et des journaux apparaissent brusquement, accompagnent une tendance des jeunes pendant un certain temps, puis disparaissent aussi vite qu'ils étaient apparus. Si la tendance n'est plus à la mode, les jeunes et les sponsors en particulier s'en désintéressent.

En général, on constate que, malgré les médias électroniques, les jeunes continuent à lire des revues. On peut semble-t-il confirmer que les craintes émises par la presse pour les jeunes au début des années 90, à savoir que « VIVA » et « MTV » leur feraient perdre leurs lecteurs, ne se sont pas confirmées. Les chaînes d'émission de musique privent, certes, les magazines pour les jeunes de clients pour la publicité, mais pas de lecteurs.

Ceci est confirmé par une augmentation considérable des exemplaires de journaux pour les jeunes vendus: le nombre d'exemplaires de journaux atteignait 4,8 millions en 1995. Il n'était que de 3,5 millions en 1991 (14 millions environ de jeunes entre 14 et 26 ans forment le groupe cible des médias pour les jeunes en Allemagne).

Les prénommés « journaux pour jeunes filles » ont connu un succès retentissant les dernières années. La vague de succès a débuté en 1998 avec « Bravo Girl ». Elle a donné naissance à des titres comme « Brigitte Young Miss », un journal qui commença à paraître en 1990 en tant que supplément à la revue « Brigitte » pour les femmes.

Dans les années 90, le mouvement n'a pas concerné uniquement la presse écrite. Depuis la création des radios privées avec leurs offres pour un public surtout jeune et le grand succès des chaînes de télévision « MTV » et « VIVA » qui diffusent de la musique et sont écoutées par les jeunes comme la radio, les stations de radio de droit public (émetteurs ARD) ont dû réagir pour conserver leurs auditeurs jeunes. La station qui était et est encore la plus écoutée est « Eins Live » du Westdeutscher Rundfunk. La station pour les jeunes « Sputnik » du MDR, qui a succédé à la station « DT 64 » de l'ancienne RDA, est également très appréciée. D'autres stations de l'ARD, telles « N-joy » (NDR), « SWF3 » et « Fritz » (RBB) ont augmenté ou augmentent leurs parts de marché des jeunes entre 14 et 29 ans.

Les chaînes de télévision semblent être les médias qui rencontrent le plus de problèmes avec le groupe cible des jeunes: aucune émission conçue pour les jeunes ne vit très longtemps. Les jeunes sont le groupe cible le plus difficile pour les producteurs de télévision: d'après une étude réalisée par la chaîne WDR, les jeunes de 14 à 16 ans regardent quotidiennement la télévision pendant 96 minutes. Ils forment donc le groupe d'Allemands qui regardent le moins la télévision.

Un grand nombre d'entre eux écoutent régulièrement les émissions des chaînes de musique « MTV » et « VIVA ». Elles ont parmi les jeunes la réputation d'être les chaînes à la mode. Elles ne diffusent pas d'émissions indépendantes ; mais la musique, le langage et la forme font partie de la culture des jeunes.

(Une grande partie de ce texte a été rédigée par Ulrich Kalhöfer.)

L'étude KidsVerbraucheranalyse 2004 (étude consommateurs concernant les enfants) constate que l'envie de lire chez les 6-13 ans a légèrement augmenté. Les 22 magazines pris en compte dans cette étude sont lus par 69% (64% : 2002) des filles et des garçons. La revue *Micky Maus* obtient la plus grande résonance avec 16,2% des lecteurs, suivie du magazine pour enfants *Junior* (12,8%). Chez les garçons, *Micky Maus* dépasse même avec 22,7% la moyenne générale. Chez les filles, la revue sur le cheval *Wendy* est très populaire, suivie par *Junior* (10,2%) et *Micky Maus* (9,3%). Les autres magazines bien appréciés par cette tranche d'âge sont les suivants : le *Lustiges Taschenbuch* de *Disney*, *Bibi Blocksberg*, les *Simpsons*, *Benjamin Blümchen*, *Löwenzahn*.

(Source : KidsVerbraucherAnalyse2004,
http://www.ehapa.de/ehapa/e7/e36/e37/e1539/index_ger.html, 28.04.05)

3.8.3 Coopérations internationales

La République fédérale d'Allemagne est membre de **Eurodesk** (<http://www.eurodesk.org>), le réseau européen d'information pour la jeunesse. Ce dernier offre des informations sur les thèmes de la jeunesse, de l'apprentissage, de l'éducation, de la mobilité en Europe ainsi que sur des programmes d'aide. Chaque partenaire du réseau complète cette base de données déjà existante avec des données nationales. En Allemagne, Eurodesk est situé au sein du Centre technique d'encadrement international de la jeunesse en République d'Allemagne, (IJAB – Fachstelle für Internationale Jugendarbeit der Bundesrepublik Deutschland e.V).

Le IJAB est membre du **ERYICA** (*European Youth Information and Counselling Agency*, <http://www.eryica.org>), le groupement des offres d'informations pour la jeunesse au niveau européen.

3.9 Voyages pour les enfants et les jeunes

3.9.1 Habitudes des enfants et des jeunes en matière de voyages

Les adolescents en Allemagne peuvent choisir parmi un grand nombre d'offres. Les jeunes préfèrent organiser leur voyage eux-mêmes. Environ $\frac{3}{4}$ des jeunes entre 14 et 19 ans effectuent chaque année un long voyage de vacances. L'Espagne et la France figurent en tête des destinations de vacances préférées. Les jeunes souhaitant partir en voyage d'un jour à l'autre, ont souvent recours aux vols à bon marché «dernière minute». Les décisions de voyage sont prises après la consultation lecture de magazines de voyage ou magazines pour jeunes ou après des conversations avec des ami(e)s. Pendant les vacances les jeunes veulent surtout s'amuser, vivre l'aventure et nouer de nouvelles connaissances.

Une demande croissante existe aussi, en rapport avec la grande pression sur le marché du travail, concernant des voyages et séjours à l'étranger ayant des objectifs pratiques ou de formation complémentaire. A travers des expériences acquises à l'étranger, surtout les bacheliers désireux de faire des études universitaires, veulent ainsi améliorer leurs chances. Il y a toujours plus d'agences et d'institutions qui offrent des voyages «au pair», des voyages linguistiques, des stages pratiques et du travail à l'étranger. En moyenne, seulement 5% de tous les élèves de l'enseignement secondaire supérieur passent une année scolaire à l'étranger. A Hambourg, le nombre des participants aux échanges est considérablement supérieur et atteint même des valeurs à deux chiffres dans certaines écoles. Un des Länder avec un faible taux de participant(e)s aux échanges est la Bavière. A cause de la possibilité déjà existante dans certains Länder - dans d'autres elle est en cours d'introduction - de passer le bac après 12 années scolaires, on s'attend à l'avenir à un moindre intérêt de passer une année scolaire à l'étranger. Les motifs avancés font référence au fait qu'il faut de toute façon redoubler l'année étant donné que les performances réalisées à l'étranger ne sont, en général, pas reconnues en Allemagne.

(Source: <http://www.schueleraustausch.de>)

3.9.2 Auberges de jeunesse et autres lieux de séjour des jeunes

Il existe en Allemagne actuellement 604 auberges de jeunesse. Les auberges de la Fédération allemande des auberges de jeunesse existent dans tous les lieux ayant un intérêt touristique. La plupart des auberges de jeunesse peuvent accueillir des familles et proposent des possibilités de sport sur leurs propres sites. Beaucoup d'auberges sont aménagées pour les personnes en fauteuil roulant. Selon leur site et leur confort, les auberges sont classées en 4 catégories; le prix moyen de la nuit s'étend de 15 à 25 Euro, petit déjeuner compris.

Vous obtiendrez des informations sur le site Internet <http://www.djh.org> de la Fédération allemande des œuvres des auberges de jeunesse ou bien sur le site <http://www.jugendherberge.de>.

Une autre possibilité de passer une nuit à bon marché en Allemagne est celle des plus de 400 maisons de l'organisation Naturfreundejugend Deutschlands (*Les jeunes amis de la nature en Allemagne*). Une liste des maisons et beaucoup d'autres informations sont disponibles sur le site Internet de l'organisation: <http://www.naturfreundejugend.de>.

La **Bundesarbeitsgemeinschaft Evangelischer Jugendferiendienste e.V.** (*Association allemande des services de vacances protestants pour les jeunes*) <http://www.bej.de>, en collaboration avec **SOKEV**, édité un CD-Rom indiquant plus de 5.000 lieux de séjour à but non lucratif et en autogestion pour les groupes, en Allemagne. Il est facile de satisfaire sa demande. La base de données porte le nom **GrukiD**.

Une autre base de données sur les lieux de séjour pour les groupes en Allemagne (Deutsches Zentralverzeichnis) est disponible auprès de la **Redaktion Vademecum** (<http://www.gruppenunterkuenfte.de>).

3.9.3 Conseils et informations pour les voyages

Le réseau ferré en République fédérale d'Allemagne est très étendu. Les liaisons sont très bonnes, en particulier entre les grandes villes. Par contre les liaisons entre les petites villes ou les villes excentrées sont moins fréquentes. Dans l'ensemble, l'image de la Deutsche Bahn s'est légèrement détériorée les dernières années suite aux réductions de budget et à la restructuration.

Sur le site Internet <http://www.bahn.de>, on trouve de nombreuses informations utiles. Il est également possible d'y réserver son billet en ligne.

D'autres informations sont disponibles auprès de la **Deutsche Zentrale für Tourismus (DZT) e.V.** (<http://www.germany-tourism.de>).

Plusieurs informations de l'Allemagne pour les jeunes sur le **Portail Européen de la Jeunesse**: http://www.europa.eu.int/youth/travelling_europe/index_de_fr.html

3.10 Activités internationales en faveur de la jeunesse

3.10.1 Institutions principales

Dans le cadre du travail international en faveur des jeunes, il faut citer principalement les institutions et organisations suivantes qui travaillent à l'échelon national en Allemagne:

- le **Deutsch-Französisches Jugendwerk** (*Office franco-allemand pour la jeunesse*), <http://www.dfjw.org>
- le **Deutsch-Polnisches Jugendwerk** (*Office germano-polonais pour la jeunesse*), <http://www.dpjw.org>
- **Baltic Sea Secretariat for Youth Affairs/Ostseesekretariat für Jugendangelegenheiten** (*Secrétariat de la Baltique pour la jeunesse*), <http://www.balticsea-youth.org>
- le **Koordinierungszentrum Deutsch-Tschechischer Jugendaustausch Tandem** (*Service de coordination des échanges de jeunes avec la République tchèque*), <http://www.tandem-org.de>
- le **Koordinierungszentrum Deutsch-Israelischer Jugendaustausch ConAct** (*Service de coordination pour les échanges de jeunes entre l'Allemagne et Israël*), <http://www.ConAct-org.de>

- **Stiftung Deutsch-Russischer Jugendaustausch** (*Fondation d'Échanges de Jeunes Allemands et Russes*), <http://www.stiftung-drja.de>

L'échange de cadres, de collaborateurs et d'experts du travail en faveur des jeunes est réalisé dans le but de l'échange d'expérience entre experts. Ils ont lieu sous la responsabilité soit des organisations concernées soit du **IJAB - Service International pour la Jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne** (<http://www.ijab.de>).

L'**Agence allemande pour le programme communautaire JEUNESSE EN ACTION** (<http://www.webforum-jugend.de>) fait partie d'un réseau composé par agences nationales en Europe. Elle a pour mission d'aider la Commission européenne et le Ministère allemand de la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre des programmes JEUNESSE EN ACTION en Allemagne.

Le Conseil fédéral allemand de la Jeunesse (Deutscher Bundesjugendring, DBJR), la Jeunesse sportive allemande (Deutsche Sportjugend, dsj) et le Conseil des organisations politiques de jeunes (Deutscher Bundesjugendring, en abrégé DBJR), forment le **Comité national de l'encadrement international de la jeunesse** (Deutsches Nationalkomitee für internationale Jugendarbeit, DNK). Le DNK représente les organisations allemandes de la jeunesse dans les diverses structures de la coopération multilatérale en matière de jeunesse (par exemple au sein du Forum européen de la jeunesse) et travaille avec des institutions internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. De plus amples informations sur le DNK : <http://www.dbjr.de/dnk>.

Grâce aux initiatives lancées par l'Union européenne, ce travail de coopération multilatérale joue un rôle grandissant pour les fédérations de la jeunesse. Cela exige absolument la création de structures de participation adéquates pour les jeunes, dans le cadre de regroupements liés au processus général d'intégration de l'Europe.

3.10.2 Coopération avec l'Allemagne

Cf. *Coopération internationale* et les chapitres correspondants des autres pays.

3.10.3 Coopération internationale

Le cœur de la coopération internationale en faveur des jeunes en Allemagne est formé par la **promotion et le soutien des programmes de rencontres entre jeunes et experts du travail en faveur des jeunes**. Il s'agit, entre autres, de connaître d'autres pays, peuples et cultures afin de contribuer à la compréhension entre les peuples, de mieux comprendre les autres et de pouvoir ainsi juger plus objectivement son propre pays. Dans ce cadre, il s'agit principalement de promouvoir la prise de conscience européenne et la coopération en Europe.

La politique internationale de la République fédérale d'Allemagne en faveur des jeunes est mise en œuvre dans le cadre de la collaboration du **Ministère fédéral pour la famille, les personnes âgées, les femmes et les jeunes (BMFSFJ)** au sein des organes chargés de la coopération européenne en faveur des jeunes, à l'échelon des Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, sur la base des conventions bilatérales existantes en matière de coopération en faveur des jeunes et par le travail des comités mixtes d'experts pour la coopération bilatérale de la République fédérale d'Allemagne avec d'autres Etats dans le domaine de la politique en faveur des jeunes.

Il existe actuellement des **Accords intergouvernementaux et des conventions avec 30 pays environ**, sur la base desquels, dans des organes bilatéraux, a lieu une concertation sur les directives pour les échanges avec les pays respectifs et sur le type et le volume des

échanges. Outre les programmes purement d'échanges et de rencontres, il existe des programmes spécifiques pour la formation et la formation continue ainsi que des programmes se rapportant à des thèmes et des domaines spécifiques.

Les programmes sont en général mis en œuvre par les responsables privés du travail en faveur des jeunes, en particulier les associations de jeunes, les centres de formation et d'autres organisations et institutions travaillant dans la formation des jeunes et le travail social en faveur des jeunes, des responsables des services d'utilité publique et des services sociaux internationaux (workcamps), et par des autorités communales.

Ces échanges ont eu lieu principalement, par le passé, avec la France, les pays de l'Union européenne et, après 1999, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, en particulier la Pologne, grand pays voisin de l'Allemagne. De bons contacts existent également avec des pays d'outre mer tels le Japon. La coopération avec la Chine est chose nouvelle.

4 Informations complémentaires

4.1 Textes intégraux

Le tout récent accord sino-allemand sur la coopération dans le domaine de l'aide à l'enfance signé le 14 septembre 2006 (http://www.ijab.de/downloads/news/Vereinbarung-D_CH.pdf) est cité ici comme représentant des nombreux accords bilatéraux qu'a conclus la République fédérale d'Allemagne.

Tous les autres Accords conclus par la République fédérale d'Allemagne sont en général cités dans le chapitre *Textes intégraux de documents* des autres pays.

4.2 Informations bibliographiques

Informations sur les livres, les librairies et les bibliothèques en Allemagne:

- Börsenverein des Deutschen Buchhandels, <http://www.buchhandel.de>
- Deutscher Bibliotheksverband e.V., <http://www.bdbibl.de/dbv/>

Sur le site du IJAB - Service International pour la Jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne (<http://www.ijab.de>), on peut commander tout un éventail de livres et de brochures sur le travail international en faveur des jeunes sous la rubrique *Bestellservice > Bücher, Broschüren und Flyer für Fachkräfte*.

Documents sur le sujet des enfants et des jeunes en Allemagne

- <http://www.bmfsfj.de> (Site du Ministère fédéral pour la famille, les personnes âgées, les femmes et les jeunes)
- <http://www.statistik-bund.de> (Le Office fédéral des statistiques publie à intervalles réguliers des documents sur le sujet de la jeunesse. La dernière publication porte le titre suivant: **Im Blickpunkt: Jugend in Deutschland**, Wiesbaden 2000, ISBN: 3-8246-0446-9).
- **Kinderreport Deutschland**. Deutsches Kinderhilfswerk e.V. (<http://www.dkhw.de>)
- **IG-Metall-Jugendstudie**. Lebenseinstellungen junger Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer. IG Metall (Hrsg.), Marburg 2002.
- **Politique de l'enfance et de la jeunesse. Aide à l'enfance et à la jeunesse en République Fédérale d'Allemagne** publié par l' IJAB - Service International pour la Jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne (*Service International de la République Fédérale d'Allemagne pour l'échange et l'accueil de cadres spécialisés de jeunesse*, IJAB). Commander: [info\[at\]ijab.de](mailto:info[at]ijab.de).

Les maisons d'édition suivantes (sélection) publient un grand nombre d'ouvrages concernant les jeunes:

- **Juventa Verlag**, Ehretstr. 3, 69469 Weinheim, E-Mail: juventa[at]juventa.de, Internet: <http://www.juventa.de>
- **Hermann Luchterhand Verlag GmbH**, Heddesdorfer Str. 31, 56564 Neuwied, E-Mail: info[at]luchterhand.de, Internet: <http://www.luchterhand.de>

4.3 Adresses

Ambassades, consulats, représentations

Sur le site du Ministère des affaires étrangères (<http://www.auswaertiges-amt.de>), on trouve toutes les adresses des représentations et des consulats allemands à l'étranger ainsi que ceux des autres pays en Allemagne.

Ministères et autres institutions gouvernementales

Bundeskanzleramt (*Office du chancelier fédéral*)
Willy-Brandt-Str. 1, 10557 Berlin
Fon: +49 1888 400-0, +49 30 400-0, Fax: +49 30 400-1818, -1819
E-Mail: internetpost[at]bundeskaznlerin.de, Internet: <http://bundeskaznlerin.bundesregierung.de>

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (*Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et des jeunes*)
Alexanderplatz 6, 10178 Berlin
Fon: +49 30 20655-0, Fax: +49 30 20655-1145
Internet: <http://www.bmfsfj.de>

Rochusstr. 8–10, 53123 Bonn
Fon: 0228 930-0, Fax: 0228 930-4913

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend
- Kinderredaktion -
Alexanderplatz 6, 10178 Berlin
E-Mail: redaktion.kinderzeitung[at]bmfsfj.de, Internet: <http://www.kinder-ministerium.de>

Auswärtiges Amt (*Ministère des affaires étrangères*)
Werderscher Markt 1, 10117 Berlin
Fon: +49 1888 17-0, Fax: +49 1888 17-3402
E-Mail: poststelle[at]auswaertiges-amt.de, Internet: <http://www.auswaertiges-amt.de>

Bundesarchiv (*Les archives fédérales*)
Potsdamer Str. 1, 56075 Koblenz
Fon: +49 261 505-0, Fax: +49 261 505-226
Internet: <http://www.bundesarchiv.de>

Statistisches Bundesamt (*Office fédéral de la statistique*)
Gustav-Stresemann-Ring 11, 65189 Wiesbaden
Fon: +49 611 75-1, Fax: +49 611 724000
E-Mail: info[at]destatis.de, Internet: <http://www.destatis.de>

Graurheindorfer Strasse 198, 53117 Bonn
Fon: +49 1888 644-1, Fax: +49 1888 643- 8990, - 8991

Sekretariat der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland (*Le secrétariat de la conférence permanente des ministères de la culture des Länder de la RFA*)
Lennéstr. 6, 53113 Bonn
Postfach 2240, 53012 Bonn
Fon: +49 228 501-0, Fax: +49 228 501-777
Internet: <http://www.kmk.org>

Markgrafenstr. 37, 10117 Berlin
(Wissenschaftsforum am Gendarmenmarkt)
Fon: +49 30 25418-400, Fax: +49 30 25418-4 50

Institutions de promotion culturelle

Deutscher Akademischer Austauschdienst (*Service allemand d'échanges académique*)
Kennedyallee 50, 53175 Bonn
Postfach 20 04 04, 53134 Bonn
Fon: +49 228 882-0, Fax: +49 228 882444
E-Mail: postmaster[at]daad.de, Internet: <http://www.daad.de>

Berliner Künstlerprogramm
Markgrafenstraße 37, 10117 Berlin
(Wissenschaftsforum am Gendarmenmarkt)
Postfach 240, 10106 Berlin
Fon: +49 30 202208-0, Fax: +49 30 2041-267
E-Mail: BKP.Berlin[at]daad.de

Goethe Institut: <http://www.goethe.de>

Haus der Kulturen der Welt (*La maison des cultures du monde*)
John-Foster-Dulles-Allee 10, 10557 Berlin
Fon: +49 30 397870, Fax: +49 30 3948679
E-Mail: info[at]hkw.de, Internet: <http://www.hkw.de>

Fédérations sportives et associations de jeunesse

Arbeitsgemeinschaft für Kinder- und Jugendhilfe (AGJ) (*Comité de coordination pour l'aide à l'enfance et à la jeunesse*)
Mühlendamm 3, 10178 Berlin
Fon: +49 30 40040-210, Fax: +49 30 40040-232
E-Mail: agj[at]agj.de, Internet: <http://www.agj.de>

Deutscher Bundesjugendring (DBJR) (*Conseil Fédéral de la Jeunesse Allemande*)
Mühlendamm 3, 10178 Berlin
Fon: +49 30 40040-400, Fax: +49 30 40040-422
E-Mail: info[at]dbjr.de, Internet: <http://www.dbjr.de>

Jugendpresse Deutschland (*Presse allemande de jeunesse*)
Wöhlertstraße 18, 10115 Berlin
Fon: +49 30 450865-50, Fax: +49 30 450865-59

E-Mail: buero[at]jugendpresse.de, Internet:
<http://www.jugendpresse.de>

Pressenetzwerk für Jugendthemen e.V. (PNJ)
(Réseau de presse pour les thèmes concernant la jeunesse)

Beethovenstr. 38a, 53115 Bonn
Fon: +49 228 217786, Fax: +49 228 213984
E-Mail: buero[at]pressenetzwerk.de, Internet:
<http://www.pressenetzwerk.de>

Deutsche Sportjugend im Deutschen Sportbund - dsj (La jeunesse de sport dans l'association allemande du sport)

Otto-Fleck-Schneise 12, 60528 Frankfurt am Main
Fon: +49 69 6700-0, Fax: +49 69 6702-691
E-Mail: dsj[at]dsj.de, Internet: <http://www.dsj.de>

Stiftung Deutsche Jugendmarke e.V. (Fondation timbre allemand de la jeunesse)
Kennedyallee 105-107, 53175 Bonn
Fon: +49 228 9302864

Stiftung Demokratische Jugend (Fondation de la jeunesse démocratique)

Grünberger Straße 54, 10245 Berlin
Fon: +49 30 2945280, Fax: +49 30 2945281
Internet: <http://www.jugendstiftung.org>

Institutions d'éducation civique et culturelle et de travail social avec les jeunes

Bundesvereinigung Kulturelle Kinder- und Jugendbildung e.V. (Association fédérale de l'éducation culturelle des enfants et des jeunes)
Küppelstein 34, 42857 Remscheid
Fon: +49 2191 794390, Fax: +49 2191 794389
E-Mail: info[at]bjk.de, Internet: <http://www.bkj.de>

Kooperationsverbund Jugendsozialarbeit
Stabsstelle
Chausseestraße 128/129, 10115 Berlin
Fon: +49 30 288789538, Fax: +49 30 28878955
E-Mail:
kooperationsverbund[at]jugendsozialarbeit.de,
Internet: <http://www.jugendsozialarbeit.de>

Centres d'information et agences de voyage pour les jeunes

Eurodesk
c/o IJAB - Fachstelle für Internationale Jugendarbeit der Bundesrepublik Deutschland e.V.
Godesberger Allee 142-148, 53175 Bonn
Fon: +49 228 9506-0, Fax: +49 228 9506-199
E-Mail: eurodeskde[at]eurodesk.org, Internet:
<http://www.eurodesk.de>
Liste der offices décentralisés:
<http://www.rausvonzuhause.de/cgi-bin/showcontent.asp?ThemaID=16>

Liste des agences de voyage Sta Travel qui offrent aussi des voyages pour les jeunes:
http://www.statravel.de/sta_travel_bueros/index.shtml

Lieux de séjour pour les jeunes

Deutsches Jugendherbergswerk (Association allemande des auberges de jeunesse)
Bad Meinberger Str. 1, 32760 Detmold
Fon: +49 5231 9936-0, Fax: +49 5231 9936-63
E-Mail: zdms[at]djh.org, Internet: <http://www.djh.org>

Naturfreundejugend Deutschlands (La jeunesse des amis de la nature de la RFA)
Haus Humboldtstein, 53424 Remagen
Fon: +49 2228 9415-0, Fax: +49 2228 9415-22
E-Mail: nfjd[at]naturfreundejugend.de, Internet:
<http://www.naturfreundejugend.de>

Redaktion Vademecum

Gerd Grützmaker
Auf dem Dörnchen 6, 51580 Reichshof-Fahrenberg
E-Mail: info[at]gruppenunterkuenfte.de, Internet:
<http://www.gruppenunterkuenfte.de>

Institutions et organisations des activités internationales de jeunesse

IJAB - Fachstelle für Internationale Jugendarbeit der Bundesrepublik Deutschland e.V. (IJAB - Service International pour la Jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne)
Godesberger Allee 142 - 148, 53175 Bonn
Fon: +49 228 9506-0, Fax: +49 228 9506-199
E-Mail: info[at]ijab.de, Internet: <http://www.ijab.de>

Deutsches Nationalkomitee für internationale Jugendarbeit (DNK) (Comité National Allemand pour les Activités Internationales de Jeunesse)
c/o Deutscher Bundesjugendring
Mühlendamm 3, 10178 Berlin
Fon: +49 30 40040-420, Fax: +49 30 40040-422
Internet: <http://www.dbjr.de>

Deutsche Agentur für das EU-Programm JUGEND IN AKTION (Agence nationale du programme de l' UE: JEUNESSE EN ACTION)
c/o IJAB
Godesberger Allee 142 - 148, 53175 Bonn
Fon: +49 228 9506-0, Fax: +49 228 9506-222
E-Mail: jfe[at]jfe.de, Internet:
<http://www.webforum-jugend.de>

Deutsch-Französisches Jugendwerk (DFJW) (Office franco-allemand pour la jeunesse OFAJ)
Molkenmarkt 1-3, 10179 Berlin
Fon: +49 30 288757-0, Fax: +49 30 288757-88
E-Mail: info[at]dfjw.org, Internet: <http://www.dfjw.org>

Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)
51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 PARIS
FRANKREICH
Fon: +33 1 40781818, Fax: +331 40781888

Deutsch-Polnisches Jugendwerk (DPJW) (Office germano-polonais pour la jeunesse)
Friedhofsgasse 2, 14473 Potsdam
Fon: +49 331 28479-0, Fax: +49 331 27527
E-Mail: buero[at]dpjw.org, Internet:
<http://www.dpjw.org>

Koordinierungszentrum Deutsch-Tschechischer Jugendaustausch (Tandem) (Service de

coordination des échanges de jeunes avec la République tchèque)
Dechbettener Str. 15, 93049 Regensburg
Fon: +49 941 58557-0, Fax: +49 941 58557-22
E-Mail: tandem[at]tandem-org.de, Internet:
<http://www.tandem-org.de>

Koordinierungszentrum Deutsch-Israelischer Jugendaustausch ConAct (*Service de coordination pour les échanges de jeunes entre l'Allemagne et Israël*)
Altes Rathaus, Markt 26, 06886 Lutherstadt Wittenberg
Fon: +49 3491 420260, Fax: +49 3491 420270
E-Mail: info[at]ConAct-org.de, Internet:
<http://www.ConAct-org.de>

Japanisch-Deutsches Zentrum Berlin (*Centre japonais-allemand Berlin*)
Département pour les échanges de jeunes allemand-japonais (DJJA)
Saargemünder Str. 2, 14195 Berlin
Fon: +49 30 83907193, Fax: +49 30 83907220
E-Mail: hmakino[at]jdzb.de, nmiura[at]jdzb.de,
Internet: <http://www.jdzb.de>

Baltic Sea Secretariat for Youth Affairs
(*Secrétariat de la Baltique pour la jeunesse*)
c/o Landesjugendring Schleswig-Holstein
Ostseesekretariat für Jugendangelegenheiten
Holtenuer Str. 99, 24105 Kiel
Fon: +49 431 8009847, Fax: +49 431 800 98 41
E-Mail: info[at]balticsea-youth.org, Internet:
<http://www.balticsea-youth.org>

Stiftung Deutsch-Russischer Jugendaustausch
Mittelweg 117b, 20149 Hamburg
Fon: +49 40 8788679-0, Fax: +49 40 8788679-20
E-Mail: info[at]stiftung-drja.de, Internet:
<http://www.stiftung-drja.de>